

## Renvoi aux comités des rapports et ecclésiastique de plaintes et réclamations du directoire de district de Vendée, lors de la séance du jeudi 28 juillet 1791

Jacques Delavigne, Charles-François Bouche, Louis-Prosper Lofficial

---

### Citer ce document / Cite this document :

Delavigne Jacques, Bouche Charles-François, Lofficial Louis-Prosper. Renvoi aux comités des rapports et ecclésiastique de plaintes et réclamations du directoire de district de Vendée, lors de la séance du jeudi 28 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVIII - Du 6 juillet au 28 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 770;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1887\\_num\\_28\\_1\\_11850\\_t1\\_0770\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_28_1_11850_t1_0770_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 05/05/2020

de Cahors, qui s'élève avec force contre la déclaration des 290 membres de l'Assemblée.

*Adresse des officiers municipaux de Sainte-Menehould et de la communauté de Gardudeuil, qui annoncent qu'ils ont célébré l'anniversaire de la fédération du Champ-de-Mars.*

*Adresse des sous-officiers et soldats composant le 33<sup>e</sup> régiment d'infanterie, ci-devant Touraine, qui improuvent avec indignation la protestation d'un nombre considérable des membres de l'Assemblée contre quelques-uns de ses décrets.*

Ils renouvellent l'hommage de l'adhésion la plus entière à toutes les lois sanctionnées ou non sanctionnées.

*Adresse des administrateurs du directoire de Rocroy, qui annoncent que le 98<sup>e</sup> régiment, ci-devant Bouillon, en garnison en cette ville, y donne des preuves éclatantes de patriotisme : quoique plus d'un tiers de ce régiment soit détaché dans plusieurs lieux, il fournit journellement 50 hommes pour les travaux de la défense de cette place, et le plus souvent les officiers se mettent eux-mêmes au rang des travailleurs.*

M. Lofficiel fait lecture à l'Assemblée de deux pièces contenant les *plaintes et réclamations du directoire de district et de plusieurs citoyens et curés de La Châtaigneraie, département de la Vendée, au sujet des troubles excités par les ecclésiastiques non conformistes.*

« Les prêtres non conformistes, disent-ils, au remplacement desquels on n'a pas pourvu encore, ne cessent de soulever le peuple par des assertions mensongères, des libelles clandestins et des bulles sans autorité qui nous frappent d'excommunication et d'anathème. Ils les publient de famille en famille. Ils épouvantent les hommes simples, ils découragent les citoyens les plus fermes, et alimentent les projets des aristocrates.

« Malgré la surveillance des municipalités, des accusateurs publics et des tribunaux, on ne peut leur imposer silence. Ils se coalisent, ils se rassemblent dans certaines maisons; ils y forment des factions, des attroupements, des hordes de prétendus dévots et dévotes. Ils mettent la division entre le père et le fils, l'époux et l'épouse, le maître et le serviteur, le maire et la municipalité, et les nouveaux curés ne sont pas en sûreté : quelques-uns n'osent prendre possession; ce ne sont que séditions et menaces. Nos efforts sont impuissants sans vos décrets. La voie de persécution n'est pas dans notre caractère.

« La liberté des cultes est décrétée; mais on veut la faire dégénérer en licence effrénée. Les amis de la Constitution veulent sacrifier la paix publique à leur intérêt personnel. Ils interprètent mal vos lois, établissent des oratoires dans des lieux secrets; ils attrouperont les mécontents pour leur prêcher l'intolérance et la révolte. Un décret devait leur interdire tout ralliement sans la permission de la police. Nos bons villageois sont toujours en proie à la tyrannie des fanatiques. La confession, ce tribunal de paix et de justice, est la voie dangereuse par laquelle ils propagent leur doctrine empoisonnée. L'absolution devient le prix d'un serment sacrilège. Ils font jurer de ne pas assister à notre messe, de ne pas révéler même ce perfide conseil à la requisition des juges. Nos temples sont déserts, les lois civiles et morales mal publiées, les solennités religieuses profanées. On écarte la jeunesse

de nos églises. Les marchands, à l'instigation de ces énergumènes, nous refusent le pain et autres choses nécessaires au service divin.

« Voilà votre ouvrage, prêtres réfractaires. Tout le désordre naît de votre intolérance fanatique. Serait-ce persécution, en s'opposant à leur propre persécution? En sollicitant leur éloignement? Serait-ce leur nuire, en les mettant dans le cas de ne nuire à personne? En éloignant les ennemis publics de nos paroisses, où leurs discours imposteurs sèment la discorde et l'inimitié? Elaguez ces branches parasites; frappez de la sévérité de vos lois ces êtres monstrueux, et, s'ils ne veulent pas faire le bien, forcez-les à ne pas faire le mal. S'il s'agissait d'insultes personnelles, nous garderions le silence; des vues plus chrétiennes nous retiendraient; mais il s'agit de la religion, du respect des lois et du salut de tous; les expressions sont trop faibles, les termes trop modérés et la punition trop lente. »

M. Delavigne. Il faut étouffer ces serpents qui rampent dans l'obscurité et qui voudraient déchirer le peuple qui les nourrit.

M. Bouche. Ils veulent perdre la nation, ces prêtres réfractaires! Je demande qu'on les balaye de dessus le territoire français.

M. Lofficiel. Je propose à l'Assemblée de charger le ministre de la justice de recommander aux commissaires envoyés dans le département de la Vendée, en vertu du décret du 16 de ce mois, de se transporter dans le district de la Châtaigneraie pour se concerter avec les administrateurs de ce district.

Un membre propose de renvoyer aux comités des rapports et ecclésiastique les pièces déposées par M. Lofficiel afin que ces comités présentent à l'Assemblée les moyens d'éloigner les prêtres non conformistes des lieux où ils excitent des troubles.

Un membre appuie ce renvoi et demande que les comités soient tenus de rendre compte de cette affaire à l'Assemblée, le samedi 30 de ce mois.

(L'Assemblée ordonne le renvoi de l'affaire à ses comités des rapports et ecclésiastique pour lui en rendre compte samedi prochain.)

M. le Président fait continuer la lecture des adresses :

*Adresse de la société des amis de la Constitution, séant à Charleville, à laquelle se sont réunis les fonctionnaires publics ecclésiastiques, les officiers municipaux, les membres du tribunal, les administrateurs du district, les officiers et sous-officiers et soldats du 10<sup>e</sup> régiment de dragons en garnison en cette ville.*

Cette adresse exprime les sentiments d'adhésion de cette société pour les décrets de l'Assemblée, et notamment pour celui du 15 juillet dernier.

*Adresses du directoire du département du Gard, de la société des amis de la Constitution de Saint-Flour, du directoire du département de Lot-et-Garonne, de la société des amis de la Constitution de Bernay; de celle de Poligny, département du Jura; du conseil général de la commune de Gisors,*